

Conditions financières 2021/2022

Scolarité:

	Montant total pour l'année scolaire
Famille de 1 enfant	294 €
Famille de 2 enfants	524 €
Famille de 3 enfants	704 €

La contribution est **due au 01^{er} septembre de chaque année scolaire** (à la date d'entrée à l'école pour les arrivants en cours d'année), **indivisible et non remboursable**. Possibilité de paiement échelonné sur 10 mois.

Garderie et cantine municipale (à régler à la mairie) :

La garderie municipale fonctionne dans le bâtiment périscolaire de l'école publique.

Horaires :

- de 7h à 8h35
- et de 16h30 à 19h

Tarifs : 1,02 euro l'heure, 0,61 euro le goûter

L'aide aux devoirs

Ce service est assuré par des agents communaux et des personnes bénévoles.

Le Restaurant Scolaire

La surveillance est assurée par les agents communaux ainsi que la surveillance de la cour après le repas.

Deux services à la cantine de l'école Notre-Dame de Lorette assurés le personnel de la cantine : à partir de midi pour les maternelles et 12h15 pour les primaires.

Prix du repas : 2,50 euros pour les enfants

Sorties

Les associations APEL et OGEC réalisent régulièrement des manifestations qui permettent d'une part de recouvrir les dépenses de l'école, mais aussi de participer financièrement aux différentes sorties ou activités. Cependant, les coûts de transport et d'intervenants étant de plus en plus élevés nous vous demanderons une participation financière en début d'année (cotisation APEL).

L'équipe éducative

Chef d'établissement : Mlle LE MERDY Sandrine. Décharge de direction le mardi.
En cas d'absence de chef d'établissement, son remplacement est assuré par Mme GUERVILLY GUERCH Patricia

Organisation pédagogique :

TPS/PS/MS : Mme GUERVILLY GUERCH Patricia
Aide maternelle : Mme DENIS Nadine

GS/CP : Mme L'HERREC Hélène

CE1/CE2 : Mme ROLLAND Anne-Charlotte

CM1/CM2 : Mme LE MERDY Sandrine et (le mardi) Mme KIEFFER Véronique

Associations

L'**APEL** (Association des Parents d'Élèves des écoles Libres), une Association de Parents d'Elèves organisant des manifestations qui aident au financement des activités pédagogiques.

L'**OGEC** (Organisme de Gestion des Écoles Catholiques), une association qui gère les finances de l'établissement.

L'**ACCF** (Association Catholique de Chefs de familles), une association propriétaire des locaux qui assure le bon fonctionnement de l'établissement.

Les horaires de l'école

Départ des enfants de la garderie pour le trajet garderie-école : 8h05.

Ouverture de l'établissement aux élèves : 8h20.

Début des cours (matin) : 8h30.

Fin des cours (matin) : 12h.

École Notre-Dame de Lorette, Pédernec

Pause méridienne : 13h-13h30

Début des cours (après-midi) : 13h30.

Fin des cours (après-midi) : 16h15.

Départ des enfants de l'école pour le trajet école-garderie : 16h15.

Rappel des horaires des récréations :

Maternelle : récréation du matin : 10h30-11h
récréation de l'après-midi : 15h15-15h45

Primaire : récréation du matin : 10h15-10h30
récréation de l'après-midi : 15h-15h15

Communication

Numéro de téléphone de l'école : 02.96.45.22.14

Site internet de l'école : ecoledelorette.fr

Adresse mail chef d'établissement :
eco22.nd.pedernec@enseignement-catholique.bzh

Adresse mail association OGEC
ogec.nd.lorette@gmail.com

Adresse mail association APEL
apedelorette@gmail.com